

AVIS PUBLIC

d'entrée en vigueur

AVIS EST DONNÉ que lors d'une séance tenue le 2 mars 2015, le Conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 434-17-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 434-2006 CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES POUR LA ZONE 110 (MARGE DE REcul AVANT MAXIMALE)

L'objet de ce règlement est d'enlever la marge de recul avant maximale pour la zone 110 qui était initialement à 9 mètres. Il n'y aurait donc plus de marge de recul avant maximale à respecter.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de chacun de ce règlement le 26 mars 2015.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 26 mars 2015 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 940, rue du Centre à Saint-Jude durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Jude, ce 2 avril 2015,

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Carvalho